Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
06 OCT. 2023

Ville de SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°75/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

Date de la convocation : Le 25 sept 2023

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents	23
Procurations	4
Absents	5
Excusés	1

En cours de Séance :

Présents	33
Procurations	4
Absents	5
Excusés	1

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane, (procuration à M. ADELE Claude), NAPOLY Raymond, Mme CARIN Jocelyne (procuration à M ARETO Joseph), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne).

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. FERDINAND Thierry, Mme MENCE Marielle, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA) DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDOUROM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

AVENANT DE TRANSFERT DU CONTRAT DE PRESTATION D'ENTRETIEN DES BLOCS SANITAIRES DE CŒUR BOULIKI

Le Maire expose :

Dans le cadre de son projet de ville, réaffirmant l'identité joséphine en tant que ville-forêt, l'équipe municipale de Saint-Joseph travaille à la mise en place d'un programme de réaménagement du site et d'amélioration de l'offre d'activités sur le secteur de Cœur Bouliki, en vue de renforcer le développement touristique et économique du territoire.

Un prérequis à cette dynamisation est l'amélioration de la qualité d'accueil du site tant au niveau de la sécurité que de l'information et de l'entretien. Dans le cadre de sa collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF), la ville est l'échelon le plus pertinent pour agir et coordonner tout ou partie de ces volets.

Concernant le nettoyage, l'ONF a sollicité la ville pour reprendre à sa charge le nettoyage des blocs sanitaires, assuré, dans le cadre d'un contrat de prestations d'entretien, par l'association d'insertion 212, présidée par Madame Céline CHLOE.

L'objectif est de garantir une bonne image de marque pour la ville, de bonnes conditions d'accueil du public mais aussi de protéger l'emploi d'une association d'insertion joséphine.

Le contrat de prestation que la ville souhaite reprendre à sa charge prévoit de réaliser 2h de nettoyage 2 à 3 fois par semaine en fonction du calendrier, soit un nombre prévisionnel d'interventions de 120 sur une année à partir du 15 février 2024. Avec un cout horaire de 25€ de l'heure, le montant de l'opération s'élèvera pour un coût total à 6 330 euros, incluant les produits de nettoyage.

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'AUTORISER l'avenant de transfert du contrat de prestations d'entretien conclu avec l'association d'insertion 212 et,

D'AUTORISER le maire à signer le contrat de prestation avec l'association d'insertion 212.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 02 octobre 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Le Maire

Yan MONPLAISIR